



CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE SESAM du 09/12/2016

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Présents : Didier Cazal, Sorina Cernaianu, Jean-Gabriel Contamin, Sylvie Célérier, Frédérique Dambre, Michel Debeuscher, Sébastien Fleuriel, Stéphane Lambrecht, Camille Mortelette, Clément Nedoncelle, Jacques Rodriguez.

Excusés : Quentin DAVID, Bruno Boidin, Fabien Wille,

Ordre du jour

1. Validation du relevé de décisions du Conseil de l'ED du 21/10/2016
2. Information sur les allocations de recherche 2017 de la Région
3. Bilan de la mise en œuvre des décisions prises lors du Conseil du 21/10/2016 à la suite de l'arrêté du 25 mai 2016
4. Divers points d'actualité de l'ED et du collège doctoral
5. Dates des prochains conseils
6. Organisation et contenu des séminaires doctoraux

1. Validation du relevé de décisions du conseil de l'ED du 21/10/2016

Validation vote électronique ultérieur par l'ensemble des membres du conseil. Adresse du lien du vote (anonyme) : <https://www.surveymonkey.com/r/XYZTKQD>

2. Allocations régionales de recherche 2017

Sylvie Célérier transmet aux membres du conseil des dernières informations fournies par Nathalie Gondé, chargée de missions à la Direction régionale de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la santé. Le programme a été ouvert le 06 janvier accessible depuis le site de la région : www.hautsdefrance.fr/allocations2017

Pour l'essentiel :

- le programme est donc maintenu.
- contrairement aux années précédentes, le nombre de candidatures ne sera pas limité *a priori*, mais le montant du budget restera le même. Il est implicitement (pour le moment) attendu que les laboratoires et les ED organisent une présélection des dossiers.
- le calendrier
 - malgré le retard du lancement, la remise des dossiers est attendue pour le **15 février 2017**.
 - Une réunion d'information des directions d'ED organisée le 18 janvier 2017 par le nouveau VP recherche CUIPZC (**n'hésitez pas à faire remonter vos questions**).
 - les ED seront sollicitées dans les premiers jours du mois d'avril pour définir une liste de sujets « prioritaires » et de sujets « secondaires » relativement aux axes du programme 2017.
 - Les jurys de sélection pourraient s'organiser à partir d'Avril pour des auditions en juin.
 - Les retours des sélections par les ED sont attendus fin juin
 - La réponse de la région au plus tard le 20 juillet 2017

- Contenu du programme
 - définition de sujets réservés principaux et secondaires : « défis sociétaux » tels que définis par la région, thématiques associées à l'IDEX (santé, environnement, big data), la recherche stratégique (à définir).
- Critères valorisés
 - collaboration entre laboratoires de recherche
 - formation de consortium (privé/public/associatif)
 - priorité à la « recherche appliquée »
 - comparaison de la région avec d'autres territoires
 - thèmes transversaux et pluridisciplinaires (par exemple les problèmes des transports et déplacements)
 - « excellence/rayonnement/efficacité »

3. Suite des décisions du Conseil du 21 octobre 2016

3.1 Décisions relativement à l'arrêté du 25 mai 2016

Point d'information :

La directrice de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle S. Bonnafous a très récemment diffusé une foire aux questions (FAQ) relative à la mise en œuvre de l'arrêté suite aux nombreuses questions des établissements.

En réaction, le réseau des collèges doctoraux a adressé un courrier à la directrice rappelant l'absence de juridique de cette FAQ et regrettant ce que ses membres considèrent comme un reflux du rôle de la direction de thèse dans la formation doctorale.

a. Application des nouvelles mesures aux seuls nouveaux inscrits (2016) : CSI, porte-folio, convention de formation.

La FAQ du ministère demande que les nouvelles mesures s'appliquent à l'ensemble des doctorants, quelle que soit leur année d'inscription. Le conseil prend acte de cette invitation, mais maintient sa décision jusqu'à plus ample informé notamment en raison de l'impossibilité matérielle où l'ED et les établissements se trouvent d'organiser des CSI pour près de 200 doctorants.

Un courrier a été adressé par la direction de l'ED à l'ensemble des doctorants à partir de la deuxième année pour proposer à celles et ceux qui en ressentiraient le besoin une aide à la constitution et la convocation d'un CSI. Ce courrier pourra être régulièrement renvoyé.

b. Définition de la composition du CSI au plus tard lors de l'inscription en 2^e année

Le formulaire d'inscription en 2^e année a été modifié en ce sens permettant de contrôler que le CSI a bien été défini.

c. Portfolio et convention doctorale

Les rubriques de la base AGIT ont été modifiées et certaines ajoutées pour intégrer les éléments de la formation doctorale progressivement validés par les doctorant-e-s. Ces mêmes rubriques permettront également d'actualiser automatiquement leur portfolio.

L'objectif est double : alléger la charge des laboratoires en récupérant autant de données qu'il est possible dans la base AGIT, permettre aux doctorants de vérifier, à chaque inscription, la validation effective de leurs différents éléments de formation.



3.2 Accord sur le rattachement d'une partie du laboratoire CALHISTE à l'ED SESAM

La procédure de rattachement est la suivante :

1. Le Calhiste définit une équipe d'accueil doctorale (EAD) intitulée « **Territoires et sociétés** » en listant les enseignants-chercheurs HDR qui y sont affecté-e-s. C'est cette EAD qui sera rattachée à l'ED Sesam
2. Le conseil du Calhiste actera cette constitution d'EAD lors de son conseil de janvier 2017.
3. Le rattachement de l'EAD à l'ED Sesam a été acté par son Conseil le 21/10 /2016
4. L'ED SHS (ED principale de rattachement du Calhiste) se prononce lors de l'un de ses Conseils et il en va de même pour l'établissement de tutelle, en l'occurrence l'université de Lille1.

3.3 Soutien aux déplacements des doctorants 2016

Grâce aux efforts de toutes et tous, le budget de soutien aux déplacements des doctorants a été consommé quasiment à totalité.

3.4 Changement du logo de l'ED

Le processus est lancé et une proposition sera diffusée pour avis dès réception.

4. Points divers d'information

- Start'doc, rentrée commune des nouveaux inscrits, organisée par le collège doctorale, s'est tenu le 22 novembre 2016. Une trentaine de nouveaux doctorants étaient présents pour la partie spécifiquement consacrée à l'ED SESAM et quelques autres plus anciens.
- *La direction de l'ED a été sollicitée par le [CADoc](#) pour participer à une réunion concernant les différentes écoles doctorales régionales pour discuter du nouvel arrêté de 2016. Sylvie Célérier n'étant disponible, Jacques Rodriguez accepte d'y participer et en donnera le compte-rendu lors du prochain Conseil.*

5. Dates des prochains Conseil de l'ED

Conseil plénier : le **10 mars 2017** (14-16h) ----- International

Conseil plénier : le **12 mai 2017** (14-16h) ----- Bilan et politique de l'ED

Conseil restreint : le **16 juin 2017** (toute la journée) ----- ~~Auditions allocations régionales~~

Conseil restreint : le **08 septembre 2017** (toute la journée) -- Auditions autres allocations

6. Organisation et contenu des séminaires doctoraux

La discussion préalable du sujet n'a été possible ni par réunion ni par les moyens électroniques mis en place (liste de diffusion). Il est décidé de chercher une nouvelle date pour réunir les membres du Conseil qui se sont déclarés intéressés (Didier Cazal, Frédérique Dambre, Quentin David, Philippe Deboudt, Philippe Debeuscher, Sébastien Fleuriel, Stéphane Lambrecht, Camille Mortelette, Fabien Wille).

Voir sondage à cette adresse : <http://doodle.com/poll/zyxsy57bcs3y7sdw>

6.1 Formation doctorale 2016/17



La formation des doctorants est assurée par plusieurs voies :

- Séminaires du collège doctoral 2017
- Participation à des congrès et colloques
- Séminaires de l'ED SESAM qui, pour cette année, reprennent les grandes lignes du précédent programme à quelques modifications près :
 - Introduction d'un atelier d'anglais à visée très pratique
 - Accord avec l'école thématique belge ETSHS couvrant la Wallonie pour s'ouvrir mutuellement les séminaires doctoraux. Une aide aux déplacements pourra être proposée aux doctorants de l'ED Sesam intéressés.
 - Ouverture d'un séminaire d'accueil des professeur-e-s invité-e-s à quelque titre que ce soit
 - Ouverture d'un séminaire vie doctorale en partie en réponse à la demande des doctorants.

6.2 Les séminaires de l'ED

Ces séminaires représentent 150 heures, sont animés par seize intervenants à parité hommes-femmes, mais grande disparité selon les disciplines (voir les documents préparatoires au Conseil)

6.3 Premiers échanges sur les objectifs et le contenu à privilégier des séminaires de l'ED

De cette première discussion ressortent les propositions suivantes :

- L'organisation de cycle de grandes conférences à raison de 2 à 3 par an permettant d'inviter des conférencier-e-s remarquables.
- Organisation de courtes visites dans les pays proches (Belgique, Allemagne, UK).
- Ouverture de séminaire aux recherches en cours ou récentes et marquantes menées dans les différents laboratoires.
- Exemple d'initiative interdisciplinaire bien reçue par les doctorants de Lille2 : sur deux jours, lecture croisée de plusieurs disciplines d'une œuvre (par exemple : Stéphanie Hennette-Vauchez & Vincent Valentin, *L affaire Baby Loup ou la nouvelle laïcité*, Paris, 2014, 112 pages [références à valider]).

Pour mémoire, les différentes questions qui pourraient être posées à propos des séminaires de l'ED SESAM

Quel contenu (objectif) pour les séminaires doctoraux ?

Par exemple : épistémologie, ateliers pratico-pratiques (anglais, préparation d'une intervention orale, d'un article, initiation à des outils d'exploitation de données quali ou quanti) et spécialisation thématique.

Sous quelles formes et selon quelles modalités faire participer les doctorant-e-s à la formation ?

Sous quelles formes et selon quelles modalités susciter des contributions intéressantes ? Comment organiser la sélection des propositions reçues ? Pas sûr que le Conseil en ait le temps. Faut-il déléguer et à qui ?

Intérêt d'organiser une grande conférence annuelle (éventuellement sur un thème non directement lié à nos thématiques disciplinaires immédiates) **dont nous conserverions la trace ?**

Faut-il et comment garantir l'équilibre entre les disciplines présentes dans l'ED ? Au prorata des effectifs ? Par discipline ? Raisonement sur un an ou un cycle de formation de trois ans ?



•
Pourrait-on ouvrir aux doctorants quelques enseignements spécialisés de nos Masters 1 ou 2 ?
Sous réserve de l'accord de l'enseignant-e concerné-e et avec un éventuel soutien de l'ED

Comment améliorer l'information aux doctorant-e-s sur les séminaires doctoraux et leur participation ?